



Français établis hors de France

**PROPOSITION DE LOI
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ANDRÉ MALRAUX DU
LYCÉE CHARLES DE GAULLE**

ROYAUME-UNI

Circonscription de M. Alexandre HOLROYD

SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 27 AVRIL 2020

**« Proposition de loi visant à promouvoir
l'Égalité Fille/Garçon »**

Lycée Français Charles de Gaulle, Londres Annexe

André Malraux

Classe de CM2, élèves de Mme Robin

Exposé des faits

De Xénophon à Rousseau, en passant par Spinoza, la femme a trop longtemps dû s'en tenir à ses pénates. À L'homme : la raison, le courage moral et le pouvoir. À la femme : le fardeau de la chair et du ménage.

Nous intégrons des expressions et des comportements discriminatoires et ça, depuis le plus jeune âge.

La mixité à l'école ne signifie pas l'équité. L'école a donc son rôle à jouer dans « l'apprentissage du respect de la personne, de ses origines et de ses différences ». Il appartient donc à l'école et à ses acteurs de faire vivre et prospérer la notion d'égalité entre hommes et femmes. Des cours d'égalité en classe et des cours de récréation pour jouer sans marques différenciées redonneraient à chacun sa place.

Dans la langue française, le masculin l'emporte sur le féminin. Il y a peu, des mots n'existaient pas au féminin et certains n'existent pas encore.

La langue française, en tant que construction culturelle, renforce la domination masculine.

À ce titre elle nous oblige à penser les êtres humains de manière sexiste, c'est-à-dire à l'intérieur des catégories femmes et hommes, nous contraignant à les « genrer » quasi systématiquement.

Si tous les sports sont théoriquement accessibles aux femmes, dans la pratique, elles sont moins présentes dans bon nombre d'entre eux. Traditionnellement, la société oriente le choix du/des sport(s) pratiqué(s) en fonction du sexe : les garçons font du foot, les filles de la danse. N'y a-t-il pas des garçons qui aiment tout simplement danser et des filles jouer au football ?

C'est aussi aux futures générations, et dès le plus jeune âge, de faire progresser cette notion existante dans les textes mais pas encore bien ancrée dans les têtes.

Rédiger des articles de loi promouvant cette égalité en mettant l'accent sur la dimension humaine nous permet de participer à cette réflexion : appartenons-nous à une même espèce ? À nous de remettre dans les esprits et dans les lois, pour les nouvelles générations, cette égalité, souvent contestée et si fragile à respecter.

Article 1 er

N'étant pas égaux « biologiquement », le mot équité remplace le mot égalité dans le thème.

Article 2

A l'école, des cours d'équité sont organisés dans tous les établissements de la maternelle au lycée.

Article 3

La langue doit être porteuse d'égalité, les noms des métiers ont tous une version masculine ou féminine.

Article 4

Dans chaque ville, à chaque équipe de sport masculine correspond son équivalent féminin.